

Besoin de réaliser une opération de levage : choisir un contrat de levage adapté

Besoin de réaliser une opération de levage ?

Une telle activité est génératrice de risques, qu'il est essentiel de prévenir, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.

Ceci implique de poser un certain nombre de questions : quelles options sont disponibles en cas de besoin d'opérations de levage ? Et notamment, quel type de contrat mettre en œuvre ? Contrat de location avec opérateur ou contrat de prestation de levage ? Quelles sont les responsabilités afférentes ? À qui reviennent-elles ?

Michel Licausi, président de l'Union Française du Levage (UFL) et François-Xavier Artarit, expert technique de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), s'adressent à la profession du levage ainsi qu'à ses nombreux clients pour apporter des réponses simples, claires, précises et didactiques.



<https://youtu.be/ajFgTqXilfi>

Une étape de plus franchie pour l'amélioration de la sécurité des personnels et des grues mobiles.

A propos de l'**UFL**

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contacts presse

UFL-DLR : Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr